



Prise appartement situation spéciale

Par Hexoly, le 05/10/2022 à 22:27

Bonjour,

J'écris ce message car je ne sais pas vers qui me tourner.
Je contextualise :

J'ai 20 ans, je vis actuellement dans un appartement, appartenant à mon grand père, étant sous la tutelle de ma mère.

J'ai emménagé il y a un mois, juste avant ma prise de poste en CDI, nous n'avons pas signé de bail ou autre, je lui vire 790euros de ma paye de 1300.

Je cherche à trouver un appartement, et m'enfuir de ce piège, ayant de très mauvaises relations avec mes parents, l'un alcoolique, l'autre harcelée par ce dernier, bref tout me tombe dessus, d'où ma volonté de fuir et n'avoir plus aucun lien avec eux.

J'ai actuellement 2 appartements en vue.

Le soucis est que pour mon dossier de location, premièrement je n'ai pas de quoi imprimer mes papiers, ensuite viens le justificatif de domicile.

Je n'ai rien pour prouver que j'habite dans le dit appartement, et ma mère ne compte pas me donner de justificatif comme quoi j'habite dedans, ou même chez elle (puisque au final c'est comme si je n'habitais pas dans un appartement).

Est-ce un soucis de ne pas avoir ce justificatif ? Puis-je l'expliquer lors de mes visites et espérer une certaine compréhension ?

Je n'ai aussi jamais fait d'impôt (je travaille depuis 1 mois actuellement), par exemple lorsque l'on me demande un avis d'imposition, je devrais utiliser celui de mes parents ? Sauf que je n'aurai rien venant d'eux.

Par exemple pour la demande de mon visa VISALE afin d'avoir un garant, une question m'a posé problème "êtes vous imposable, si le montant est égal à 0 veuillez cocher oui"
Ne sachant pas, j'ai coché non.

Bref je suis juste dans le brouillard.

J'ai mon contrat de travail, en cdi à 1300€ net/mois, ma 1ère fiche de paye, pas de justificatif de domicile, puis-je tout de même engager mes démarches pour effectuer des visites et

espérer que cela ne pose pas de problèmes ?

Le tout le plus vite possible.

Merci de votre attention.

Bonne journée/soirée.

Par **Marck.ESP**, le **06/10/2022 à 09:33**

Bonsoir

Vous disposez déjà du contrat de travail, fiche de paye, carte d'identité

Vous avez raison, il faut tenter de convaincre l'agence ou le bailleur de votre bonne foi.

Concernant le justificatif fiscal, vous l'aurez systématiquement après votre première déclaration de revenus.

Personne de votre famille ou de vos amis ne peut de porter garant pour vous ?

Concernant l'attestation d'hébergement, peut-être votre grand père, ? qui est le propriétaire du logement est-il encore validé?

En tout cas, n'hésitez pas à vous faire aider par le centre d'action sociale de votre municipalité et peut-être aussi par l'ADIL

<https://www.anil.org/jeune-trouvez-logement-location/>

<https://www.anil.org/parole-expert-logement-aides>